

Corinne Fortier et Safaa Monqid (éd.)

# Corps des femmes et espaces genrés arabo-musulmans



KARTHALA

Université Sorbonne nouvelle Paris 3

Les pays arabes ont récemment connu une série de ruptures politiques et d'évolutions sociales qui ont été l'objet de nombreuses analyses, et pourtant l'impact de ces changements sur les rapports de genre a peu été traité. Les dites « révolutions » ou « Printemps arabe » en 2010-2011, gagnent à être considérés comme des « révoltes » dans la mesure où elles n'ont pas abouti à des évolutions sociales majeures. Ce constat est particulièrement vrai dans le domaine des droits des femmes, et ce malgré une forte mobilisation de ces dernières, qui sera souvent suivie de violence. Ainsi, de symbole d'émancipation, la place Taḥrîr est devenue le symbole de la violence de genre existant en Égypte.

C'est ce dont rend compte cet ouvrage qui explore plus généralement la place que les femmes occupent en contexte arabo-musulman, dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, ainsi qu'en contexte migratoire. L'approche ici développée est celle des sciences sociales, faisant essentiellement appel à l'anthropologie, à la sociologie, et au droit. Plusieurs axes liés au genre sont privilégiés : la mobilité et la spatialité, les luttes et les mobilisations féminines, les violences contre les femmes ainsi que leurs droits, la virginité et la sexualité, les nouvelles techniques liées à la procréation. Cet ouvrage questionne les changements sociaux au prisme du genre dans ces différents domaines.

*Corinne Fortier est anthropologue, chargée de Recherche au CNRS et membre du Laboratoire d'Anthropologie Sociale du Collège de France.*

*Safaa Monqid, socio-anthropologue et arabisante, est maître de conférences à l'Université Paris 3, Sorbonne Nouvelle et chercheur au Centre d'études arabes et orientales (CEAO).*

*Ont contribué à cet ouvrage : Hanin Barazi ; Ibtissem ben Dridri ; Nathalie Bernard-Maugiron ; Naïma Chikhaoui ; Arielle Corobow ; Pearl Eliadis ; Abdelhafid Hammouche ; Ines Horchani ; Irene Maffi ; Maria Frederika Malmström ; Yamina Rahou ; Edwige Rude-Antoine ; Kalthoum Saafi Hamda ; Tassadit Yacine.*



Visitez notre site : **[www.karthala.com](http://www.karthala.com)**

Paieiment sécurisé

Couverture : Peinture murale avec graffiti, 2 mars 2013, Rue Mohamed  
Mahmoud - Le Caire  
Photographie © A. du Boistesselin  
Traduction de la phrase en rouge : « Non au  
compromis » (*lâ lil-musâwama*) لا للمساومة

© Éditions KARTHALA, 2017  
ISBN : 978-2-8111-1808-2



**Corinne Fortier et Safaa Monqid**

# **Corps des femmes et espaces genrés arabo-musulmans**

**KARTHALA  
22-24, bd Arago  
75013 Paris**

**Université Sorbonne Nouvelle  
– Paris 3  
17, rue de la Sorbonne  
75005 Paris**



# Sommaire

|                                                                                                              |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>Introduction</b> : Le corps féminin en contexte arabo-musulman : entre autonomisation et domination ..... | 9 |
| <i>Corinne FORTIER et Safaa MONQID</i>                                                                       |   |

## Première partie Espaces genrés et mobilisations sociales féminines

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>1. Du printemps arabe au printemps des femmes</b> .....                                                                             | 23 |
| <i>Kalthoum SAAFI HAMDA</i>                                                                                                            |    |
| <b>2. Les femmes de Tahrîr entre féminisme et conflit politique</b> .....                                                              | 35 |
| <i>Hanin BARAZI</i>                                                                                                                    |    |
| <b>3. Femmes et modalités d'investissement des espaces au Caire</b> .....                                                              | 51 |
| <i>Safaa MONQID</i>                                                                                                                    |    |
| <b>4. Rapports de genre, situation migratoire et appropriation des espaces par une double contextualisation (France-Algérie)</b> ..... | 67 |
| <i>Abdelhafid HAMMOUCHE</i>                                                                                                            |    |

## Deuxième partie Violence, luttes et droits des femmes

|                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>5. Le statut juridique des femmes dans l'Égypte postrévolutionnaire</b> .....                   | 93  |
| <i>Nathalie BERNARD-MAUGIRON</i>                                                                   |     |
| <b>6. Le viol dans le discours religieux au Maroc</b> .....                                        | 105 |
| <i>Naïma CHIKHAOUI</i>                                                                             |     |
| <b>7. Interculturalism, Gender and Islam in Quebec. A Social « crisis of accommodation »</b> ..... | 117 |
| <i>Pearl ELIADIS et Arielle COROBOW</i>                                                            |     |

8. **Création littéraire et lutte symbolique.**  
**L'exemple de Nouara Bali, poétesse kabyle** ..... 133  
*Tassadit YACINE*

### Troisième partie

#### Transgression de l'interdit sexuel et virginité

9. **Chirurgies de l'intime et autres illusionnistes de vertu.**  
**De la souillure à la purification des corps** ..... 151  
*Ibtissem BEN DRIDRI*
10. **La virginité entre interdit et transgression en Algérie.**  
**Enquêtes auprès de jeunes filles célibataires d'Oran** ..... 167  
*Yamina RAHOU*
11. **The body as the locus of moral cultivation by the self and others : Secret acts, social virginity and the practice of female circumcision. An example from Cairo** ..... 183  
*Maria Frederika MALMSTRÖM*
12. **La fiction du genre chez Beauvoir, Sa'dâwî et quelques autres** ..... 191  
*Ines HORCHANI*

### Quatrième partie

#### Sexualité, techniques médicales et corps reproductif féminin

13. **Mutilations sexuelles, droit et réparation chirurgicale en France. L'exemple du corps féminin excisé** ..... 209  
*Edwige RUDE-ANTOINE*
14. **L'interruption volontaire de grossesse en Tunisie après la Révolution de 2011. Considérations sur l'émergence de nouvelles formes de subjectivité** ..... 223  
*Irene MAFFI*
15. **Les procréations médicalement assistées en contexte musulman au prisme du genre** ..... 241  
*Corinne FORTIER*
- Notices biographiques des auteurs** ..... 257



## **Translittération des termes arabes**

Le système de translittération utilisé est celui de l'IJMES

Les voyelles longues sont notées : â, î, û

Les emphatiques : ḍ, ṣ, ṭ, ṣ

Le h aspiré : ḥ

Le ‘ayn : ‘



## INTRODUCTION

# **Le corps féminin en contexte arabo-musulman : entre autonomisation et domination**

Corinne FORTIER  
et Safaa MONQID

### **Femmes, genre et agentivité**

Le monde arabe a connu récemment une série de ruptures politiques et d'évolutions sociales qui ont été l'objet de nombreuses analyses, mais peu de travaux ont traité de l'impact de ces changements sur les rapports de genre. C'est ce dont rend compte cet ouvrage qui explore plus généralement la place que les femmes occupent en contexte arabo-musulman, dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, comme la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, l'Arabie saoudite, ou encore le Yémen, ainsi que dans des pays francophones tels que la France et le Québec. L'analyse comparative des dynamiques des rapports de genre dans ces différents pays arabes, ainsi que dans les contextes migratoires français et québécois, apporte un nouvel éclairage sur le rôle des femmes dans ces sociétés.

Le concept de genre renvoie aux rapports sociaux entre les sexes tels qu'ils sont culturellement construits. Cet outil d'analyse aide à comprendre

de quelle manière les femmes et les hommes interagissent entre eux selon des schémas établis. Ce concept permet par ailleurs de saisir l'articulation des inégalités de genre au niveau institutionnel et individuel, et de cerner les rapports de pouvoir tant dans les espaces privés et familiaux qu'au niveau des structures sociales et politiques.

L'approche ici développée est celle des sciences sociales, faisant essentiellement appel à l'anthropologie, à la sociologie, et au droit. Plusieurs axes liés au genre sont privilégiés : la mobilité et la spatialité, les luttes et les mobilisations féminines, les violences contre les femmes ainsi que leurs droits, la virginité et la sexualité, les nouvelles techniques liées à la procréation. Les travaux présentés questionnent les changements sociaux au prisme du genre dans ces différents domaines, afin de rendre compte d'expériences nouvelles, même si celles-ci restent le plus souvent timides.

## **Révoltes, mobilisations et harcèlement sexuel**

Ce qu'on a appelé « révolutions » ou « printemps arabe » en 2010-2011, que nous préférons aujourd'hui appeler « révoltes » dans la mesure où rétrospectivement on peut dire qu'elles n'ont pas abouti à des évolutions sociales majeures, surtout dans le domaine des droits des femmes, se caractérisent néanmoins par la visibilité de leur mobilisation.

Des femmes ont pris part à la contestation politique comme le montre leur présence dans les manifestations, affirmant ainsi leur capacité d'autonomisation (*empowerment*). En s'appropriant de la sorte l'espace de la rue, elles ont défié de nombreux interdits. Ainsi, au Yémen les femmes qui manifestaient au côté des hommes furent menacées de sanctions dans la mesure où elles transgressaient l'impératif local de non-mixité dans l'espace public. Au lieu de rentrer dans leur foyer, beaucoup de femmes yéménites ont décidé de continuer de défiler mais séparément des hommes, respectant ainsi à leur façon le principe de séparation des sexes dans l'espace public. Ce cas illustre la manière dont les femmes développent des stratégies de contournement des normes pour arriver à leurs fins.

En Égypte, les manifestations de rue qui ont constitué une nouvelle appropriation de l'espace public par les femmes ont immédiatement été suivies de violence à leur encontre, et notamment de violence sexuelle. Les manifestantes qui osaient occuper les places publiques, considérées

comme masculines, étaient assimilées à des femmes « faciles » soumises à des tests de virginité par la police égyptienne. Ces tests humiliants ont été interdits en 2011 après qu'une jeune égyptienne qui en fut victime ait le courage de porter plainte contre l'armée à la Cour administrative du Caire.

De symbole d'émancipation, la place Tahrîr est devenue le symbole de la violence de genre existant en Égypte. Les événements dramatiques de viols collectifs qui ont eu lieu sur cette place ont permis de mettre en lumière au niveau international le harcèlement sexuel quotidien vécu par de nombreuses Égyptiennes (Fortier, 2012a ; Kreil et Monqid, 2010). En effet, il n'est pas rare, au Caire, que des femmes subissent des attouchements sexuels dans les transports publics, notamment dans les bus, réalité dont rend compte le film égyptien de Mohammed Diab de 2010, dont le titre 678, fait référence au numéro du bus. La protagoniste de ce film est voilée, ce qui a son importance puisque l'opinion égyptienne a longtemps fait croire que les femmes voilées étaient moins harcelées que les non-voilées. Or, une étude montrait qu'elles l'étaient autant que les autres, et les Égyptiennes tout autant que les étrangères (Fortier, 2012a). Dans le but d'éviter de telles agressions, des wagons réservés aux femmes ont été mis en place dans le métro du Caire.

La médiatisation à l'échelle internationale des cas de viols collectifs sur la place Tahrîr de femmes égyptiennes comme de journalistes occidentales, a conduit à l'introduction en 2014 d'un délit de harcèlement sexuel qui punit les viols publics, les attouchements dans la rue ou les injures à caractère sexuel. Cette loi représente une avancée juridique majeure en Égypte dans la mesure où avant sa promulgation, les femmes étaient rendues responsables de leur agression, ainsi une femme qui avait porté plainte pour attouchement sexuel dans le bus s'était vue rétorquer par le juge qu'elle avait suscité cette attitude en ne portant pas le voile (*ibid.*). Même si cette loi constitue un progrès, on peut néanmoins douter qu'elle suffise à changer du jour au lendemain le comportement pulsionnel des hommes qui puise leurs racines dans des représentations archaïques de genre (*ibid.*).

D'un point de vue comparé, notons que, par cette mesure législative, l'Égypte est en avance par rapport à un pays européen comme la France qui ne s'est pas encore doté d'une loi contre le harcèlement sexuel dans la rue. L'espace public dans le monde arabo-musulman comme ailleurs reste très masculin et la vieille idée selon laquelle la place des femmes est « à la maison » persiste. De manière générale, en contexte arabo-musulman et au-delà, le principal frein à l'égalité de genre demeure la question du contrôle du corps des femmes, de leur sexualité et de leur mobilité.

## Espaces, violence et droits

L'analyse du contexte urbain révèle l'existence d'inégalités de genre et témoigne de la manière dont les habitants vivent la ville (travail, politique, loisirs, sociabilités dans le quartier) selon des valeurs sociales établies (Denèfle, 2004 ; Denèfle et Monqid, 2012). Les études portant sur les pratiques spatiales féminines montrent que les modes d'investissement des lieux publics sont relativement hétérogènes et qu'il existe des disparités d'usage. Elles insistent également sur la dimension genrée de l'espace urbain comme l'analyse Safaa Monqid à travers l'étude de la ville du Caire où l'auteur a observé des résistances à la présence des femmes dans cet espace, témoignant de leur lutte continuelle pour s'y imposer et y faire évoluer leurs droits.

Dans les villes arabes, les femmes connaissent des obstacles culturels et institutionnels. L'un des plus intolérables socialement réside dans l'insécurité et les situations de violence physique ou verbale que les femmes rencontrent dans les lieux publics et qui les renvoient à un rôle de proie. Ces réalités influent à l'évidence sur leurs modes d'appropriation de la ville et constituent un frein à leur mobilité.

La restriction de la sphère publique aux hommes est un élément marquant des sociétés arabo-musulmanes. L'accès à l'espace public reste codifié du point de vue du genre et la présence des femmes n'y est que tolérée. Les contraintes quotidiennes au nom de la morale collective constituent des entraves importantes à la liberté des femmes (Monqid, 2014). Cependant, l'espace public est également un lieu de négociation et de transgression, il est sujet à des recompositions sociales de la part des femmes qui tissent avec lui de nouveaux rapports en fonction du contexte culturel d'appartenance, comme l'observe Abdelhafid Hammouche.

Dans cette perspective d'appropriation des espaces par les femmes dans le monde arabo-musulman, il est intéressant de regarder de plus près les stratégies d'inclusion et de conquête du champ politique qu'elles mettent en place. Certaines ont pu accéder à la sphère publique à travers leur participation au sein d'associations et de partis politiques où elles expriment leurs opinions, leurs besoins spécifiques, et leurs problèmes. Toutefois, dans beaucoup de pays, elles restent sous-représentées dans les processus de prise de décision et de gouvernance à cause de barrières, surtout sociales et culturelles, qui limitent leur engagement.

L'action individuelle ou collective des femmes dans le monde arabo-musulman existe même si elle n'est pas toujours formalisée. Malgré un contexte qui leur est souvent défavorable, certaines femmes font preuve

d'initiative et de combativité, en dénonçant les interdits implicites et en inventant de nouvelles pratiques citoyennes. C'est ce que montrent Hanin Barazi et Kalthoum Saafi qui se sont intéressées aux différentes formes de mobilisations féminines qu'elles soient politiques ou sociales, et ce dans plusieurs pays : la Tunisie, l'Égypte, le Yémen, l'Arabie saoudite, Bahreïn. Ces auteurs analysent les freins à admettre les femmes dans la sphère politique ainsi que leurs stratégies d'action.

Certaines contributions abordent la question des violences faites aux femmes, et plus particulièrement des violences institutionnelles et des lois discriminatoires, toujours présentes dans les différents codes du statut personnel et qui sont en décalage avec les aspirations sociales des femmes. Nathalie Bernard-Maugiron traite de la situation juridique des femmes dans l'Égypte postrévolutionnaire. Elle analyse la constitution égyptienne de 2014, présentée comme une avancée importante pour les droits des femmes tout en pointant ses limites. En effet, les textes juridiques adoptés par le pouvoir égyptien depuis la chute des Frères musulmans (loi électorale, loi contre le harcèlement sexuel) ainsi que certaines prises de position comme le refus de nomination de femmes au Conseil d'État et à des postes de gouverneur, interpellent sur la portée effective des dispositions constitutionnelles et sur la capacité des institutions juridiques égyptiennes à remettre en cause des pratiques sociales fondées sur une vision patriarcale de la place des femmes dans la société.

Naïma Chikhaoui aborde cette question à travers le cas d'Amina al-Filali, jeune fille marocaine violée à 15 ans et contrainte par la loi d'épouser son violeur en 2011, ce qui l'a poussée au suicide le 10 mars 2012. L'auteur analyse cette violence de genre qui possède un caractère pluri-dimensionnel puisqu'en plus d'un viol à répétition, la victime a subi une violence institutionnelle : son mariage forcé avec l'agresseur entraînant une violence suicidaire. Ce cas tragique qui a ébranlé l'opinion publique a conduit en 2013 à l'abrogation de l'article de la constitution marocaine imposant à une femme violée d'épouser son agresseur. Pearl Eliadis et Arielle Corobow, quant à elles, mettent l'accent sur la place des femmes musulmanes dans le contexte migratoire québécois et sur les formes de violence institutionnelle qu'elles subissent, ces femmes étant la cible de stéréotypes visant à les stigmatiser dans le but de faire taire leurs revendications.

## Corps, virginité et sexualité

Dans la sphère privée, on observe l'essor de certaines pratiques sociales qui visent à contrôler le corps des femmes, leur virginité et leur sexualité, et qui, paradoxalement, se sont développées parallèlement à l'affirmation de plus en plus grande de leur autonomie amoureuse et sexuelle. Il existait néanmoins traditionnellement des espaces d'expression de la subjectivité des femmes, comme c'est le cas de la poésie orale dans la société kabyle, médium à travers lequel, ainsi que l'observe Tassadit Yacine, certaines femmes à la singularité affichée, telles Nouara Bali, pouvaient témoigner de leur ressentiment affectif à l'égard de leur époux et de la violence que représentaient les mariages arrangés.

Or, aujourd'hui, davantage qu'hier, comme le montre Yamina Rahou, les femmes en Algérie, qui font des études de plus en plus longues et dont l'âge au mariage est de plus en plus tardif, sont prises dans un double bind, d'une part, l'incorporation de la norme traditionnelle de virginité, et d'autre part, leur désir de réalisation personnelle qui passe par une vie affective et sexuelle épanouie. On a là un conflit de valeurs observable dans bien d'autres sociétés où s'entrecroisent les valeurs holistes (Dumont, 1966) du mariage arrangé et les valeurs individualistes du mariage d'amour (Fortier, Kreil et Maffi, 2017).

De nos jours, dans le monde arabe, la création de nouveaux espaces de socialisation (universités, cafés...) et les nouvelles technologies de communication (Internet, sites de rencontre, téléphone portable...) favorisent les rencontres entre les deux sexes (Fortier, Kreil et Maffi, 2016). En Égypte en particulier, on observe le développement de mariages secrets entre jeunes gens comme le souligne Maria Frederika Malmström, unions que l'on retrouve dans d'autres contextes arabo-musulmans, y compris français, et dont la licéité est discutée au sein de l'islam (Fortier, 2011).

L'impératif de virginité jusqu'au mariage reste très important dans de nombreuses sociétés du petit Maghreb<sup>1</sup> et du Moyen-Orient et doit être attesté par le symbole du drap souillé de sang après la nuit nuptiale ou encore, plus récemment, par un certificat de virginité délivré par un médecin. Une jeune femme qui ne fournirait pas la preuve de sa virginité le jour de ses noces représenterait un déshonneur pour sa famille et risquerait de ne jamais pouvoir se marier compte tenu de sa mauvaise

---

1. Nous précisons les sociétés du petit Maghreb et non du grand Maghreb, car ce n'est pas le cas dans la société maure de Mauritanie par exemple (Fortier, 2004).



réputation. L'exigence de virginité n'est pas proprement musulmane, le Coran parlant moins de virginité que d'adultère (Fortier, 2013). Il s'agit plutôt d'une norme culturelle indépendante de la religion qui se retrouve plus largement dans le bassin méditerranéen (Tillion, 1966).

La transgression de cette injonction se définissant par la perte de l'hymen, elle n'empêche pas de recourir à des pratiques sexuelles qui permettent de contourner l'interdit. Et même lorsque l'hymen est perdu, des subterfuges sont parfois utilisés pour remplacer le sang de la défloration, comme du sang de poulet, ou plus récemment des hymens chinois achetés sur Internet qui expulsent un liquide rouge semblable à du sang lors du rapport sexuel (Ben Dridi, 2013).

Enfin, aujourd'hui, les techniques médicales d'hyménoorrhaphie et d'hyménoplastie offrent aux jeunes femmes la possibilité de se refaire une nouvelle virginité. Ces deux opérations se révèlent fréquentes au petit Maghreb, dans certains pays du Moyen-Orient, et en France également. Dans les pays arabo-musulmans, les gynécologues pratiquent ces opérations avec l'aval des autorités religieuses. Celles-ci les autorisent dans la mesure où, de leur point de vue, elles remédient au désordre social (*fitna*) occasionné en permettant aux femmes qui ont perdu leur virginité de trouver un époux. Remarquons avec Yamina Rahou que cet époux est rarement l'homme qui a défloré la jeune femme puisqu'en dépit des promesses qu'il a pu lui faire, il préférera en épouser une autre, supposée vierge...

Comme Ibtissem ben Dridi, on peut voir dans ces opérations un moyen pour les femmes de disposer plus librement de leur corps et de les sauver du déshonneur social. Mais on peut aussi considérer, comme Yamina Rahou, qu'il s'agit d'une liberté aliénée puisque ces techniques consolident l'exigence de virginité imposée aux femmes dans le cadre de la domination masculine. En outre, ces opérations intimes représentent une violence à la fois physique et psychologique qui est souvent déniée dans les travaux traitant de ce sujet (Fortier, 2012b).

De nombreuses sociétés, et non seulement les sociétés arabes, considèrent que la sexualité des femmes doit être contrôlée afin d'assurer le bon ordre de la filiation, l'injonction de virginité constituant un aspect de ce contrôle, au même titre que l'excision. Celle-ci est pratiquée dans certains pays du Moyen-Orient, comme en Égypte, ainsi que l'observe Maria Frederika Malström, et ce indépendamment de la religion puisqu'elle concerne autant les musulmanes que les Coptes (Fortier, 2012b). Edwige Rude-Antoine analyse comment cette pratique considérée, d'un point de vue occidental, comme mutilante et portant atteinte à l'intégrité sexuelle a été criminalisée en France, et comment l'État

français offre aujourd'hui aux femmes excisées une possible réparation chirurgicale.

Outre un moyen de diminuer le désir sexuel féminin, Nawal Sa'dâwî (1931-), féministe égyptienne, a montré dans ses écrits, à la manière d'une ethnologue, que l'excision est un rituel de différenciation des sexes. Selon Nawal Sa'dâwî, le féminin contient le masculin, et ce sont les sociétés qui, pour asseoir la domination masculine, construisent les catégories culturelles de genre. Inès Horchani crée à ce propos la notion de « fiction de genre », comparant la pensée de Nawal Sa'dâwî par son aspect féministe et déconstructiviste à celle de Simone de Beauvoir (1908-1986). La notion de « fiction de genre » pourrait aussi être rapprochée de la notion de « performance » de la théoricienne américaine des *gender studies* qu'est Judith Butler (2005). La pensée de Nawal Sa'dâwî est par ailleurs comparable à celle de l'anthropologue Françoise Héritier (1996) sur un point : lorsqu'elle affirme que les hommes naissent du corps des femmes malgré l'affirmation contraire de la plupart des mythologies et des croyances religieuses qui viennent conforter le patriarcat.

Comme le rappelle Inès Horchani, Nawal Sa'dâwî, qui témoigne dans ses écrits de la violence de l'excision qu'elle a vécue à l'âge de 6 ans, s'est rendue en 2012 en Tunisie pour lutter contre la décision d'un député du parti islamiste au pouvoir (Ennahda) d'introduire l'excision dans un pays qui, comme l'ensemble du petit Maghreb, ignorait totalement cette coutume (Fortier, 2012b)<sup>2</sup>. Cette décision était inspirée du prédicateur islamiste égyptien Wajdi Ghanim, venu prêcher dans les mosquées tunisiennes en 2012, et qui a fait allégeance deux ans après à Da'esh. Cette tentative avortée compte tenue de la mobilisation de la société civile, montre qu'il convient de rester mesuré quant aux progrès accomplis en matière de droits des femmes dans les pays arabo-musulmans. L'influence de l'islamisme n'ayant jamais été aussi forte qu'aujourd'hui, des retours en arrière ont déjà été envisagés et restent toujours possibles.

Ainsi, en Tunisie, en 1956, Bourguiba avait promulgué un Code de statut personnel particulièrement progressiste qui affirmait l'égalité femme-homme (Fortier, 2010a), or en 2012, Ennahda a voulu remplacer la notion d'égalité par celle de complémentarité dans la Constitution. Le projet d'article, remis en cause par des associations de femmes, a fini par être retiré. Mais c'est encore la preuve que les acquis en matière de droits des femmes restent très fragiles. Par ailleurs, toujours sous l'impulsion de

---

2. Ce n'est pas le cas dans le grand Maghreb, car l'excision est pratiquée dans la société maure de Mauritanie (Fortier, 2012b).

Bourguiba, la Tunisie est le seul pays du monde arabe à avoir autorisé l'avortement en 1973, avant même la loi Veil qui date de 1975, or une femme députée d'Ennahda a tenté de remettre en cause ce droit en 2011, suspendant durant un temps la pratique de l'avortement comme l'observe Irene Maffi.

Quant aux innovations médicales apparues en matière de procréation en Europe, elles ont été rapidement adoptées par de nombreux pays arabes, les instances musulmanes de ces pays, à la différence du Vatican, autorisant les procréations médicales intraconjugales. Comme le montre Corinne Fortier, ces nouvelles technologies procréatives ont eu des conséquences sur les rapports de genre, puisque, jusque-là, une femme qui ne pouvait avoir d'enfant était systématiquement tenue pour responsable de cette situation. Or, dans un contexte musulman où la répudiation est facile (Fortier, 2011, 2012c et 2016) et la polygamie autorisée, l'épouse se voyait le plus souvent divorcée ou, plus rarement, réduite au statut de coépouse, jusqu'à ce que les diagnostics médicaux attestent de l'infertilité masculine et permettent de déresponsabiliser les femmes.

Ces différentes recherches soulignent l'importance des évolutions qui affectent les rapports de genre dans les sociétés arabo-musulmanes mais elles mettent également l'accent sur les inégalités qui persistent dans de nombreux domaines, au sein des sphères publiques comme privées, aussi les femmes doivent-elles sans cesse se mobiliser pour pérenniser et faire valoir leurs droits, leur corps demeurant encore aujourd'hui un enjeu fondamental de contrôle et de pouvoir.

## Bibliographie

- BEN DRIDRI I., 2013, « Bris-collages des vertus et accommodements religieux en terres d'Islam », in F. Rochefort et M.-E. Sanna (eds), *Normes religieuses et genre. Mutations, résistances et reconfigurations (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Armand Colin : 153-163.
- BUTLER J., 2005, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Préface de É. Fassin, Paris, La Découverte.
- DE BEAUVOIR S., 2012 (or. 1949), *Le deuxième sexe II*, Paris, Gallimard, Folio.
- DENÈFLE S. (éd.), 20014, *Femmes et villes*, Collection Perspectives « Villes et Territoires » 8, Tours, Presses universitaires François Rabelais.
- DENÈFLE S. et MONQID S. (eds), 2012, *Gouvernance locale dans le monde arabe et en méditerranée : quel rôle pour les femmes ?*, Actes du colloque organisé au CEDEJ, le 14 et le 15 avril 2010, *Égypte/Monde arabe* 9 (3).
- DUMONT L., 1966, « Vers une théorie de la hiérarchie » (postface pour l'édition « Tel »), in L. Dumont, *Homo Hierarchicus, Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard : 396-403.
- FORTIER C., 2004, « Séduction, jalousie et défi entre hommes. Chorégraphie des affects et des corps dans la société maure », in F. Héritier et M. Xanthakou (eds), *Corps et affects*, Paris, Odile Jacob : 237-254.
- 2010a, « Le droit musulman en pratique : genre, filiation et bioéthique », in C. Fortier (éd.), *Actualités du droit musulman : genre, filiation et bioéthique*, *Droit et Cultures* 59 : 55-82 <http://droitcultures.revues.org/1950>.
- 2010b, « Le droit au divorce des femmes (*khul'*) en islam : pratiques différencielles en Mauritanie et en Égypte », in C. Fortier (éd.), *Actualités du droit musulman : genre, filiation et bioéthique*, *Droit et Cultures* 59 (1) : 55-82, <http://droitcultures.revues.org/1923>.
- 2011, « Women and Men put Islamic Law to their Own Use: Monogamy versus Secret Marriage in Mauritania », in M. Badran (éd.), *Gender and Islam in Africa. Rights, Sexuality and Law*, Washington, Woodrow Wilson Press : 213-232.
- 2012a, « Vulnérabilité, mobilité, voile et ségrégation des femmes dans l'espace public masculin : point de vue comparé (France-Mauritanie-Égypte) », in S. Denèfle et S. Monqid (eds), « *Gouvernance locale dans le monde arabe et en Méditerranée : quels rôles pour les femmes ?* », *Égypte-Monde arabe* 9, 3<sup>e</sup> série, Caire, CEDEJ : 71-102.
- 2012b, « Sculpter la différence des sexes. Excision, circoncision et angoisse de castration (Mauritanie) », in M. Lachheb (éd.), *Penser le corps au Maghreb*, Paris, Karthala/IRMC : 35-66.
- 2012c, « The Right to Divorce for Women (*khul'*) in Islam: Comparative Practices in Mauritania and Egypt », in R. Mehdi, W. Menski et

- J. S. Nielsen (eds.), *Interpreting Divorce Laws in Islam*, DJOF Publishing, Copenhagen : 155-175.
- 2013, « Les ruses de la paternité en islam malékite. L'adultère dans la société maure de Mauritanie », in A.-M. Moulin (éd.), *Islam et révolutions médicales. Le labyrinthe du corps*, Marseille/Paris, IRD/Karthala : 157-181.
- 2016, « Divorce and Custody: Contemporary Practices: Mauritania and Egypt », in S. Joseph (éd.), *Encyclopedia of Women and Islamic Cultures*, Leiden, Brill (on line).
- FORTIER C., KREIL A. et MAFFI I. (eds.), 2016, *The Trouble of Love in the Arab World: Romance, Marriage, and the Shapping of Intimate Lives*, *The Arab Studies Journal, Special Section: Love in the Arab World*, vol. XXIV, n° 2, Georgetown University : 96-101.
- 2017, *Reinventing Love? Gender, intimacy and romance in the Arab World*, Berne, Peter Lang.
- HÉRITIER F., 1996, *Masculin / féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- KREIL A. et MONQID S., 2010, « Femmes et harcèlement sexuel en Égypte », in I. Farag (éd.), *Chroniques égyptiennes*, Le Caire, CEDEJ : 151-166.
- MONQID S., 2014, *Femmes dans la ville : Rabat de la tradition à la modernité urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- SA'DÂWÎ N., 1982, *La face cachée d'Ève, Les femmes dans le monde arabe*, trad. E. Geiger Van Essen, Paris, Éditions des Femmes.
- TILLION G., 1966, *Le Harem et les cousins*, Paris, Seuil.



PREMIÈRE PARTIE

**ESPACES GENRÉS ET MOBILISATIONS  
SOCIALES FÉMININES**





# 1

## **Du printemps arabe au printemps des femmes**

Kalthoum SAAFI HAMDA

L'opinion que le printemps arabe a déçu, car il n'a pas abouti à l'amélioration des conditions de vie et des droits des femmes comme des hommes, est une idée largement partagée. L'euphorie des débuts a laissé la place à un désenchantement consacré par les résultats des élections en Égypte, en Tunisie et en Libye, et par la transformation du fait révolutionnaire en une guerre civile en Syrie, en Libye et au Yémen. S'il est tout à fait déplacé de parler de « printemps arabe » alors que des civils et des innocents sont morts en Syrie, en Libye, et au Yémen, l'appellation positive de « printemps des femmes » convient dans un certain nombre de pays comme la Tunisie, l'Égypte, la Libye et le Yémen.

Sur un plan historique, les premières revendications pour l'émancipation des femmes dans les pays arabes étaient élitistes et étaient l'œuvre d'hommes devenus célèbres : Qâsim Amîn en Égypte ou Tâhar Haddâd en Tunisie. Certes, des actrices féminines se sont illustrées dans l'étape historique du mouvement de lutte pour la décolonisation, mais cela relevait d'actions limitées qui ne dépassaient guère les capitales comme Le Caire, Tunis ou Alger. Citons à cet égard quelques noms emblématiques de ces femmes comme Hûda Sha'rawi en Égypte, Jamila Bûhirad

en Algérie ou Bshira Ben Mrad en Tunisie<sup>1</sup>. Des manifestations féminines anticolonialistes furent organisées, mais qui n'ont pas eu l'ampleur de la participation massive des femmes enregistrée dans les grandes villes lors du printemps arabe.

Jusqu'au printemps arabe, les femmes n'avaient pas connu de rôle actif de premier plan dans l'histoire contemporaine du monde arabe. Cependant, durant ces dernières décennies, la scolarisation de masse, l'accès à l'emploi, l'urbanisation effrénée et l'amélioration du niveau de vie dans les pays arabes ont favorisé la dissémination du savoir et l'élévation du niveau culturel des femmes. La sécularisation plus ou moins poussée des sociétés arabes, ainsi que l'émergence d'une société civile active sont des facteurs qui expliquent les nouvelles revendications féminines.

Il faut cependant noter qu'il ne s'agit pas d'un mouvement féministe arabe. Mis à part en Tunisie où l'instauration d'un Code du Statut personnel libéral en 1956 avait accordé l'égalité de droit aux femmes, la question de la défense des droits des femmes a partout fait partie d'un mouvement plus général de lutte pour les libertés publiques et individuelles. Toutefois, le statut de la femme a toujours été le symbole de la modernisation de la société.

Dans le nouveau contexte révolutionnaire, l'opinion publique internationale a choisi de distinguer des femmes arabes pour leur engagement en faveur des droits humains. Citons deux exemples, la Yéménite Tawakkol Karman, prix Nobel de la paix 2011, et la Tunisienne Bochra Bel Haj Hmida, prix Anna Lindh 2014. D'autres Tunisiennes ont obtenu des prix internationaux : la bloggeuse Lina Ben Mhenni, la caricaturiste Nadia Khiari, la journaliste Souhyr Belhassen et la militante des droits humains Khédiya Cherif, la scientifique Fawzia Charfi et la militante contre la torture Radhia Nasraoui. Cette reconnaissance internationale donne du sens aux évolutions constatées dans ces pays. Cela ne devrait pas masquer l'existence de deux images contrastées de femmes, largement diffusées par les télévisions du monde entier : celle de la chanteuse tunisienne Emel Methlûthi chantant le 14 janvier 2011 « *Ana Hurra !* » (« Je suis libre ») devant la foule des manifestants sur l'avenue Bourguiba à Tunis, ainsi que celle de la jeune manifestante de la place Tahrîr, dénudée et traînée à terre par les forces de l'ordre de Moubarak.

---

1. Militantes des droits de l'homme qui se sont investies dans le combat pour l'indépendance de leurs pays.